

Experts-Comptables,
Commissaires aux Comptes,
Associés :

- Eric CORRET
- Nicolas MORON
- Maxime DEFOSSE
- Charles GOUREAU



3A2C FUSION

200, route d'Attrecy
71130 VENDENESSE SUR ARROUX
En cours de constitution

Rapport du Commissaire aux apports

***(Articles L. 227-1, L. 225-8 al. 1, L. 225-147, R. 225-7, R. 225-8 et
R.225-136 du Code de commerce)***

**Sur les apports à effectuer par
Monsieur Axel AUGOYARD
Monsieur Cyrille AUGOYARD
à
la société 3A2C FUSION**

ACC

Parc VALMY – 3G Rue Jeanne BARRET – 21000 DIJON
Tél : 03 80 72 22 10 – E-mail : acc@experts-acc.fr
RCS DIJON B 415 191 378

Inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC de Besançon-Dijon

Aux associés,

En exécution de la mission de Commissaire aux apports que vous m'avez confiée en votre qualité d'associés de la société 3A2C FUSION (SAS), concernant l'apport en nature que vous devez effectuer, nous avons établi le présent rapport relatif à l'appréciation de la valeur de l'apport conformément aux articles du code de commerce cités ci-avant.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes ainsi que la doctrine de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission.

Ces normes et cette doctrine requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des titres à émettre par la société bénéficiaire des apports, augmentée de l'éventuelle prime d'émission.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à la date de signature.

PRESENTATION DE L'OPÉRATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1. NATURE DE L'OPÉRATION ENVISAGÉE

L'opération envisagée porte sur l'apport en nature par Messieurs Axel et Cyrille AUGOYARD de 3 000 actions de la SAS PROMECAFOREST. Ces titres étant tous détenus en pleine propriété.

Les associés conviennent de créer des actions nouvelles à émettre par la société bénéficiaire de l'apport dans les conditions visées ci-après et avec jouissances lors de la constitution de celle-ci.

2. OBJECTIF DE L'OPÉRATION

L'apport de titres envisagé est réalisé dans un objectif de réorganisation professionnelle. L'opération permettra de restructurer de manière stratégique la détention des actions que les associés possèdent directement dans la société PROMECAFOREST en les apportant à la société 3A2C FUSION.

ACC

Parc VALMY – 3G Rue Jeanne BARRET – 21000 DIJON
Tél : 03 80 72 22 10 – E-mail : acc@experts-acc.fr

RCS DIJON B 415 191 378

Inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC de Besançon-Dijon

3. PRÉSENTATION DES SOCIÉTÉS ET PARTIES CONCERNÉES

3.1. Messieurs Axel et Cyrille AUGOYARD – personnes physiques apporteurs

L'apport décrit dans ce rapport sera effectué par :

- **Monsieur Axel AUGOYARD**
Née le 11 novembre 2003 à Mâcon,
Demeurant 54, rue des Bruyères – 71130 Gueugnon
Célibataire,
- **Monsieur Cyrille AUGOYARD,**
Né le 17 décembre 1974 à Paray Le Monial,
Demeurant 54, rue des Bruyères – 71130 Gueugnon
Lié par un pacte civil de solidarité avec Madame Cathy GENDRE, sous le régime de la séparation de biens.

3.2. 3A2C FUSION – société bénéficiaire de l'apport

La société 3A2C FUSION sera une société par actions simplifiée, inscrite au RCS de Mâcon.

Son siège social sera fixé au 200, route d'Attrecy – 71130 Vendenesse sur Arroux.

Son capital social s'élèvera à 1 100 000 euros. Il sera divisé en 11 000 actions de 100 euros chacune, détenues de la façon suivante :

- Monsieur Axel AUGOYARD : 3 300 actions,
- Monsieur Cyrille AUGOYARD : 7 700 actions.

La Société aura pour objet, en France et à l'étranger :

- La prise d'intérêts, de participations ou de contrôle en France et à l'étranger de toutes sociétés, groupements d'intérêts économiques, entreprises commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières constituées ou à constituer ;
- L'animation et la coordination de toute société notamment pour l'exécution de tous mandats de gestion, direction, contrôle et de toutes prestations de services. Le conseil, l'assistance et la fourniture de toutes prestations stratégiques, administratives, techniques, juridiques, financières et comptables, susceptibles de bénéficier aux sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts ;
- La jouissance par les associés de l'actif et du passif de la société et l'usage du crédit de celle-ci, à la condition que ces usages et cette jouissance soient comptabilisés dans le résultat d'exploitation de la société comme un produit et, au niveau des associés bénéficiaires dans un compte courant d'associé ouvert en leur nom ;

ACC

Parc VALMY – 3G Rue Jeanne BARRET – 21000 DIJON
Tél : 03 80 72 22 10 – E-mail : acc@experts-acc.fr

RCS DIJON B 415 191 378

Inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC de Besançon-Dijon

- Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :
 - La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
 - La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;
 - La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
 - Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Monsieur Cyrille AUGOYARD sera le Président de la société 3A2C FUSION.

3.3. PROMECAFOREST - Société dont les titres sont apportés

La société PROMECAFOREST est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Mâcon sous le numéro 838 164 721, sous la forme d'une société par actions simplifiée.

Son siège social est situé route d'Attrecy – 71130 Vendenesse sur Arroux.

Son capital social s'élève actuellement à 3 000 euros divisé en 3 000 actions de 1 euro de valeur nominale détenues de la façon suivante :

- Monsieur Cyrille AUGOYARD : 2 100 actions,
- Monsieur Axel AUGOYARD : 900 actions.

La Société dont les titres sont apportés a pour objet directement ou indirectement en tous pays :

- L'exploitation ou la propriété de tous fonds de commerce de vente ou de réparation-mécanique, d'engins et matériels forestiers, agricoles, travaux publics et d'une façon plus large de tout type de véhicules neufs ou d'occasion ainsi que les produits et accessoires qui leur sont liés ; la location de tous véhicules roulants et matériels à moteur, la tôlerie, peinture ainsi que la manutention, le dépannage, le remorquage et les transports inhérents à ces activités.
- Toutes opérations de chaudronnerie, tôlerie, soudure, mécano-soudure, serrurerie, e travaux annexes en découplant et ce de la conception jusqu'à la fabrication.
- Toutes opérations de sous-traitance de mécanique, de construction de carrosseries, bennes, remorques, chaudronnerie, tôlerie, soudure, mécano-soudure, serrurerie.
- Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :
 - La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;

ACC

Parc VALMY – 3G Rue Jeanne BARRET – 21000 DIJON
 Tél : 03 80 72 22 10 – E-mail : acc@experts-acc.fr
 RCS DIJON B 415 191 378

Inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC de Besançon-Dijon

- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;
- La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

La société PROMECAFOREST a pour Président Monsieur Cyrille AUGOYARD.

3.4. Liens entre les sociétés

Liens en capital : Il n'existe aucun lien entre la société bénéficiaire de l'apport et la société dont les titres sont apportés avant l'opération dont ce rapport fait l'objet.

4. DESCRIPTION DE L'OPÉRATION

4.1. Caractéristiques essentielles de l'apport

Les apports seront réalisés lors de la constitution de la société.

4.2. Données ayant servi de support à l'apport

Les titres de la société PROMECAFOREST dont l'apport est envisagé à la société 3A2C FUSION ont été évalués à partir des comptes clos au 31 décembre 2024 et d'une balance générale au 30 juin 2025.

Ces documents ont servi à évaluer les éléments d'actif et de passif, permettant de déterminer la valeur des titres de la société à la date de l'apport.

La valeur d'apport a été déterminée en considérant une approche tenant compte de plusieurs méthodes : valeur patrimoniale, capitalisation selon l'EBE corrigé et capacité de remboursement.

5. DESCRIPTION ET ÉVALUATION DE L'APPORT

5.1. Etat récapitulatif de l'apport

L'apport en nature de Messieurs AUGOYARD porte sur les actions de la société PROMECAFOREST présentée ci-avant.

Cet apport de titres de la société se résume dans le tableau suivant :

Apporteur	Nombre d'actions apportées	% apporté à 3A2C FUSION
Axel AUGOYARD	900	30 %
Cyrille AUGOYARD	2 100	70 %
Total	3 000	100 %

Les titres sont entièrement libérés et détenus en pleine propriété par les apporteurs.

5.2. Valorisation retenue

Les 3 000 actions composant le capital de la société PROMECAFOREST font l'objet d'une valorisation globale de 1 100 000 euros. Soit un prix par part sociale d'environ 366,67 euros.

Ainsi, l'apport de la totalité des actions effectué par Messieurs AUGOYARD à la société 3A2C FUSION est évalué à 1 100 000 euros.

5.3. Rémunération de l'apport

En contrepartie de cet apport, les apporteurs désignés ci-dessous seront rémunérés par l'attribution :

- **à Monsieur Axel AUGOYARD :**
de 3 300 actions nouvelles de la société 3A2C FUSION d'une valeur nominale de 100 euros chacune, entièrement libérées ;
- **à Monsieur Cyrille AUGOYARD :**
de 7 700 actions nouvelles de la société 3A2C FUSION d'une valeur nominale de 100 euros chacune, entièrement libérées ;

Soit un total de 11 000 actions nouvelles de la société 3A2C FUSION.

Sous condition de la réalisation définitive de cet apport, le capital social de la société 3A2C FUSION serait de 1 100 000 euros et serait réparti en 11 000 actions de 100 euros chacune, représentant :

Associés	Apport en nature	Apport en numéraire	Capital social
Monsieur Axel AUGOYARD	330 000 euros	X	330 000 euros
Monsieur Cyrille AUGOYARD	770 000 euros	X	770 000 euros
TOTAL	1 100 000 euros	X	1 100 000 euros

DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

Notre mission a pour objet d'éclairer les associés de la société 3A2C FUSION sur la valeur des apports devant être effectués par Messieurs AUGOYARD.

Nous avons notamment :

- Echangé avec les personnes et conseils en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu du projet du contrat d'apport ;
- Une confirmation du dirigeant sur la correcte valorisation des actifs circulants au bilan et à la situation, et à l'absence de dépréciation à constater ;
- L'engagement des apporteurs sur la pleine propriété des titres ;
- Pu nous faire confirmer l'absence de litige en cours et l'absence d'événement post-clôture qui pourrait avoir un impact sur la valorisation ;
- Consulté les documents juridiques et financiers mis à notre disposition concernant la vie sociale et le contrat d'apport ;
- Pris connaissance de l'activité de la société PROMECAFOREST au regard de ses derniers comptes clos et d'une balance générale au 30 juin 2025 ;
- Examiné les approches d'évaluation mises en œuvre par les parties.

Les travaux suivants ont également été mis en œuvre quant à la société dont les titres concernés dans ce rapport sont apportés :

- Analyse des valeurs retenues dans le contrat d'apport ;
- Vérification, jusqu'à la date de ce rapport, de l'absence de faits ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports ;
- Approche directe de la valeur des apports considérés dans leur ensemble ;
- Obtention de toute information et tout document confirmant les éléments exprimés dans les derniers comptes clos.

Nous nous sommes appuyés sur l'affirmation par les associés en ce qui concerne notamment les opérations intervenues post-clôture, l'absence de litiges et le respect de la réglementation.

ACC

Parc VALMY – 3G Rue Jeanne BARRET – 21000 DIJON
Tél : 03 80 72 22 10 – E-mail : acc@experts-acc.fr

RCS DIJON B 415 191 378

Inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC de Besançon-Dijon

Notre analyse des postes de bilan n'a pas relevé de risques significatifs de surévaluation d'éléments d'actifs et de sous-estimation d'éléments de passif de la société dont les titres sont apportés.

Il nous revient également de procéder à l'appréciation de la valeur globale des apports considérés dans leur ensemble et de vérifier que la valeur réelle des apports pris dans leur ensemble est au moins égale à la valeur des apports proposée dans le projet d'apport.

CONCLUSIONS

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que la valeur des apports s'élevant à 1 100 000 euros n'est pas surévaluée

et, en conséquence,

que l'actif net apporté est au moins égal à la valeur du nominal des actions à émettre de la société bénéficiaire des apports.

**Fait à Dijon,
Le 5 septembre 2025**

Le Commissaire aux apports
Cabinet ACC

Éric CORRET
Associé mandataire social

ACC

Parc VALMY – 3G Rue Jeanne BARRET – 21000 DIJON
Tél : 03 80 72 22 10 – E-mail : acc@experts-acc.fr
RCS DIJON B 415 191 378

Inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC de Besançon-Dijon